

Le **GUIDE**
du commerçant
et de l'artisan
MARMANDAIS

Osez!
MARMANDE

INFORMATIONS, BONS
PLANS, INFOS LÉGALES,
CONTACTS, DISPOSITIFS ...
L'ESSENTIEL EN UN GUIDE !



VILLE DE MARMANDE

Le GUIDE du commerçant et de l'artisan

MARMANDAIS



INFORMATIONS, BONS
PLANS, INFOS LÉGALES,
CONTACTS, DISPOSITIFS ...
L'ESSENTIEL EN UN GUIDE !



SERVICE COMMERCE

MANAGER DE LA VILLE DE MARMANDE
PLACE CLEMENCEAU 47200 MARMANDE
cjoya@mairie-marmande.fr
05.53.64.08.36



1 – JE M'INSTALLE À MARMANDE 6

Je souhaite implanter mon commerce à Marmande	6
Les Centres de Formalités des Entreprises	6
Le réseau des pépinières Eurêka	6
Trouver un local	7
J'achète un immeuble en centre-ville	7
Le Quartier Prioritaire Baylac-La Gravette	8
Je m'installe à Marmande, Le site	9

2 – J'AMÉNAGE MON COMMERCE 10

La demande d'autorisation de travaux	10
L'accessibilité de mon commerce	10
Les devantures commerciales et enseignes	10
L'occupation du domaine public	11
Les types d'enseignes autorisées	11
Règlement Local de Publicité	11
Ouvrir un bar, un restaurant	12
Terrasses et Mobilier d'extérieur	12
Les Boutiques Tremplin	13
Aides et subventions pour la modernisation du local	14
Les aides directes du Fisac	15
Le prêt d'honneur	15

3 – JE M'ORGANISE AU QUOTIDIEN 16

Organiser mes livraisons	16
Stationnement	16
Collecte des déchets	18
Ouvertures dominicales	18
Manifestations, animations	19
Les ventes au déballage	20
Les marchés de plein vent à Marmande	20
Les Halles de Marmande	20
Vendre en ligne	21
Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP)	21
En Bref, mes démarches	22

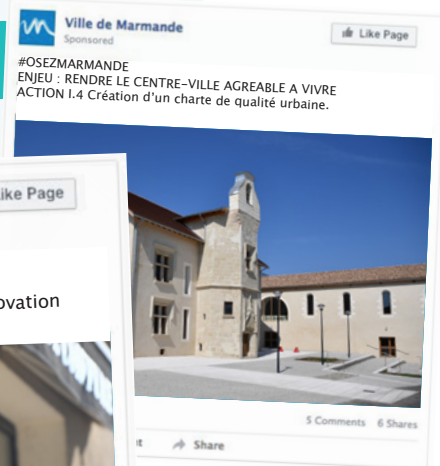
Osez! MARMANDE

« Osez Marmande » s'adosse au programme CVCV (Centre-Ville - Cœur de Vie) pour :

- ▶ Favoriser de nouvelles habitudes d'ancrage et éviter les situations de passage
- ▶ Construire une véritable attractivité et affirmer la ville comme pôle de centralité et d'attractivité
- ▶ Améliorer la fonctionnalité de la ville, sa qualité de vie, d'accueil et de services pour tous.

C'est une opération qui entend « redonner vie » à Marmande et son centre-ville en cumulant toutes les préconisations en la matière applicables à notre ville.

**OSEZ MARMANDE C'EST 53 ACTIONS
POUR REVALORISER LA VIE MARMANDAISE**



LES AXES DE TRAVAIL

AXE 1

Améliorer le cadre de vie pour inviter à une nouvelle pratique du centre-ville basée sur les mœurs actuels

AXE 2

Favoriser la mobilité, l'accessibilité invitant à pratiquer le centre-ville

AXE 3

Promouvoir les animations pour renforcer l'image festive et conviviale de Marmande

AXE 4

Revitaliser le commerce local pour inviter à de nouveaux usages

AXE 5

Consolider le dialogue avec les commerçants pour soutenir le commerce local par des actions partagées

AXE 6

Etudier l'aménagement urbain pour faire du commerce un moteur d'activité de la ville



1. Je m'installe à Marmande

JE SOUHAITE IMPLANTER MON COMMERCE À MARMANDE

La Ville de Marmande vous accompagne dans votre projet d'installation

- Vous avez des questions concernant votre projet
- Vous êtes à la recherche d'un local
- Vous souhaitez être accompagné

SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT

Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande
05.53.64.08.36 cjoya@mairie-marmande.fr

LES CENTRES DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- Créer ou reprendre une entreprise
- Immatriculer, modifier, ou radier son entreprise
- Être accompagné dans son installation (étude de marché, étude prévisionnelle, étude juridique et sociale)
- Rechercher des financements
- Se former
- Développer son commerce
- Être mis en réseau
- Être suivi post installation

En fonction de la forme juridique et de l'activité de votre entreprise :

VOUS ÊTES COMMERÇANT :



CCI47 – AGENCE DE MARMANDE
Résidence Guizières
35 rue Léopold Faye 47 200 Marmande
05.53.64.10.10

VOUS ÊTES ARTISAN :



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
INTERDÉPARTEMENTALE LOT-ET-GARONNE
Résidence Guizières
35 rue Léopold Faye 47200 Marmande
05.53.77.47.77 SUR RENDEZ-VOUS

LE RÉSEAU DES PÉPINIÈRES EURÊKA

Val de Garonne Agglomération propose aux jeunes créateurs d'entreprise des conditions idéales pour donner vie à leurs projets :

- Faciliter le démarrage et le développement d'entreprises par un hébergement à prix réduit
- Services communs à temps partagé
- Conseils et accompagnement personnalisé, régulier ou ponctuel

EUREKA MARMANDE

2 rue des frères Hyatt 05 53 64 89 90 eurekamarmande@vg-agglo.com

TROUVER UN LOCAL

Afin de faciliter vos recherches, le service Commerce et Artisanat de la ville de Marmande vous accompagne dans la recherche d'un local.

SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT

Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande
05.53.64.08.36 cjoya@mairie-marmande.fr

Vous pouvez également vous rapprocher des nombreuses agences immobilières présentes sur la ville.

J'ACHÈTE UN IMMEUBLE EN CENTRE-VILLE

▸ Vous prévoyez d'acheter un immeuble en centre-ville en vue d'y implanter un commerce au rez-de-chaussée

En fonction de vos ressources, vous pouvez prétendre à des aides financières pour la réhabilitation des logements situés aux étages dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Service Habitat et Aménagement de l'Espace 28 rue Léopold Faye 47 200 Marmande
05.53.64.83.71

▸ Vous prévoyez d'acheter un immeuble en centre-ville et procéder à un ravalement de la façade côté rue

Vous pouvez prétendre à des aides financières pour la réfection de la façade dans le cadre de l'Opération Façades.

Pour plus d'information :

SERVICE URBANISME

Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.93.47.30



” Nous vous accompagnons pour la réhabilitation d'immeubles en centre-ville.

LE QUARTIER PRIORITAIRE BAYLAC-LA GRAVETTE

- Vous souhaitez vous installer au sein du quartier Baylac-La Gravette ?
- Vous vivez au sein du quartier Baylac-La Gravette et vous souhaitez créer votre entreprise ?

Dans le cadre de la politique de la ville, vous pouvez-être informé et accompagné :



BGE LOT-ET-GARONNE
Rue du Trech – ZAC Agen Sud 47000 AGEN - 05.53.66.20.50

CRÉER MON ENTREPRISE MOI AUSSI, JE PEUX !

Quartiers
Baylac-Gravette
(Marmande)
et
Cœur de ville
(Tonneins)



VOUS AVEZ UN PROJET ?

BGE vous apporte des solutions complètes
pour pouvoir vous lancer*

Contactez BGE Lot-et-Garonne au 05 53 66 20 50

* dispositif destiné aux personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou souhaitant y créer une entreprise.








je m'installe à Marmande

le site !

**OSEZ MARMANDE
ET VIVEZ L'ESPRIT MARMANDAIS !**
Marmande travaille à son attractivité !

En se rendant sur le site jeminstalle-marmande.fr, vous trouverez tous les renseignements, aides et coups de pouce pour vous installer à Marmande, que vous soyez particulier ou professionnel.



2. J'aménage mon commerce

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Les travaux nécessaires à l'ouverture de votre commerce, qu'ils soient intérieurs (*mise en place de rayonnage, de meubles, cabines d'essayage, etc*) ou extérieurs (*pose d'une enseigne, vitrophanie, etc*), sont soumis à autorisation préalable.

Une demande de travaux doit être déposée auprès du Service Urbanisme.



SERVICE URBANISME - MAIRIE DE MARMANDE Place Clemenceau - 05.53.93.47.30

L'ACCESSIBILITÉ DE MON COMMERCE

La mise en accessibilité de votre commerce doit permettre l'accueil des personnes ayant divers types d'handicaps, des personnes âgées ou des personnes avec poussettes, et ce dans de bonnes conditions. L'aménagement de votre commerce devra permettre de respecter les règles de sécurité d'un établissement recevant du public.

Aussi, lorsque vous modifiez ou aménagez un ERP en déplaçant des cloisons et/ou en installant du nouveau mobilier, ces modifications doivent faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation de travaux.

Après avis de la commission Accessibilité et de Sécurité du département sur votre dossier, l'autorisation d'ouverture vous sera notifiée.

Vous pouvez télécharger sur le site de la Ville de Marmande les modalités et normes de mise en accessibilité et de sécurité de votre local

Vous pouvez contacter le Service Urbanisme de la Mairie de Marmande pour l'élaboration de ce dossier.

Vous avez également la possibilité de vous rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de réaliser un diagnostic accessibilité de votre local.



SERVICE URBANISME - MAIRIE DE MARMANDE Place Clemenceau - 05.53.93.47.30



PIÈCES À FOURNIR (3 exemplaires) :
Dossier CERFA N°13824 accompagné des notices d'accessibilité et de sécurité.
Pour les commerçants déjà installés, dossier simplifié de demande de mise aux normes accessibilité CERFA N°15797

LES DEVANTURES COMMERCIALES ET ENSEIGNES

Les travaux de modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, l'installation ou le remplacement d'une enseigne sont soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

La Charte de Qualité Urbaine proposée par la Mairie de Marmande vous accompagne dans la réfection extérieure de votre local.



PIÈCES À FOURNIR (3 exemplaires) : Dossier de déclaration préalable cerfa N°13404*06

Vous pouvez contacter le Service Urbanisme de la Mairie de Marmande pour l'élaboration de ce dossier.



SERVICE URBANISME - MAIRIE DE MARMANDE Place Clemenceau - 05.53.93.47.30

L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En cas de travaux ou de déménagement, pour le stationnement de véhicule près de votre commerce, une demande préalable d'occupation du domaine public est à formuler auprès de la Police Municipale.

► 7 jours avant le début de vos travaux ou de votre déménagement

► 10 jours avant en cas de nécessité de barrer la rue



POLICE MUNICIPALE Chemin de Ronde de Puygéraud - 05.53.20.89.81

LES TYPES D'ENSEIGNES AUTORISÉS

Les enseignes en appliques : lettres découpées et en relief	Métal, bois ou verre Couleurs : sombres ou pastels
Les enseignes drapeau	Métal, bois, verre ou toile Couleurs : sombres ou pastels
Les stores banne avec hauteur du lambrequin de 25cm maximum	En toile Teinte neutre et unie
Les portes-menus	Métal ou bois Teinte matériau brute ou en harmonie avec la devanture
Les éclairages (enseigne, vitrine, extérieur)	Ampoules LED - Métal léger Lumière blanche ou neutre

Vous pouvez télécharger la Charte de Qualité Urbaine sur le site internet de la Ville, ou la demander auprès des services Urbanisme ou Commerce.

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ :



SERVICE URBANISME - MAIRIE DE MARMANDE Place Clemenceau - 05.53.93.47.30

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Les publicités, enseignes et préenseignes, sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie.

Vous pouvez télécharger le Règlement Local de Publicité (RLP) sur le site internet de la Ville, ou le demander auprès du Service Urbanisme.

Vous pouvez contacter le Service Urbanisme de la Mairie de Marmande pour toute question relative au RLP.

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ :



SERVICE URBANISME - MAIRIE DE MARMANDE Place Clemenceau - 05.53.93.47.30

OUVRIRE UN BAR, UN RESTAURANT

Permis d'exploitation :

Le permis d'exploitation est délivré par un organisme de formation agréé suite à une formation spécifique obligatoire pour l'exploitation d'un débit de boissons.

Toute ouverture d'un débit de boissons doit donner lieu à une déclaration à l'autorité administrative, qu'il s'agisse de débits permanents ou temporaires.



PIÈCES À FOURNIR : Cerfa n° 11542*05 . Le permis d'exploitation attestant de la participation à la formation visée à l'article L. 3332-1-1 du Code de la Santé Publique. Pièce d'identité, Kbis, statuts de l'entreprise.

Licence de débit de boissons :

Vous pouvez contacter la Police Municipale afin de connaître les licences disponibles



POLICE MUNICIPALE 75 Chemin de Ronde Puygauraud 47 200 Marmande - 05.53.20.89.81

Normes d'hygiène, de sécurité et d'affichage :

Avant de vous lancer, assurez-vous que votre commerce est bien conforme aux normes d'hygiène et de sécurité.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Centre de Formalités pour connaître les réglementations applicables à votre activité. Certaines règles doivent également être respectées en matière d'affichage : prix, interdiction de fumer, etc...

VOUS ÊTES COMMERÇANT :



CCI47 – AGENCE DE MARMANDE
Résidence Guizières
35 rue Léopold Faye 47 200 Marmande
05.53.64.10.10

VOUS ÊTES ARTISAN :



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
INTERDÉPARTEMENTALE LOT-ET-GARONNE
Résidence Guizières
35 rue Léopold Faye 47200 Marmande
05.53.77.47.77 SUR RENDEZ-VOUS

TERRASSES ET MOBILIER D'EXTÉRIEUR

Votre terrasse, étalage ou stop trottoir constitue une occupation du domaine public devant faire l'objet d'une demande d'autorisation. Ces aménagements doivent pouvoir cohabiter avec les autres usagers de l'espace public : piétons, personnes à mobilité réduite, accès des secours, poussettes, ...

Pour toute demande d'installation de terrasse, d'étalage ou de stop-trottoir :



PIÈCES À FOURNIR : Dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine public



SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 05.53.93.47.25

LES BOUTIQUES TREMLIN DE LA RUE LEOPOLD FAYE



” Une rue commerçante pilote qui facilite l'implantation de nouvelles activités au sein de Boutiques Tremplin



Faciliter l'installation de nouvelles activités en centre-ville, donner l'opportunité aux porteurs de projet de tester leur activité tout en redynamiser un quartier commerçant, tels sont les objectifs du dispositif des Boutiques Tremplin.

Pour une durée de 3 mois à 2 ans, il est possible de tester son activité dans un local proposant un loyer modéré et de bénéficier d'une aide au loyer de la Ville de Marmande.

Vous souhaitez plus d'information sur le dispositif des Boutiques Tremplin :



SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT

Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.64.08.36

Vous souhaitez candidater pour entrer dans une Boutique Tremplin, vous pouvez télécharger l'Appel à Projets sur le site de la ville.

AIDES ET SUBVENTIONS POUR LA MODERNISATION DU LOCAL

AACT'ION, redessinez votre point de vente

- ▶ Financer les travaux de modernisation et d'embellissement des devantures, vitrines et enseignes.
- ▶ Travaux & investissements réalisés dans la surface dite de vente.

POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS

Montant de l'investissement primable : De 2 000 € à 15 000 € HT

Montant de l'aide : 15% de l'investissement HT

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION - SERVICE ECONOMIE
35 rue Léopold Faye 47 200 MARMANDE - 0 800 47 00 47



COMMERÇANTS,
ARTISANS et
AGRICULTEURS
du Val de Garonne ...



DES AIDES
2017-2018
Pour redessiner vos
POINTS DE VENTE

N'hésitez plus,
nous vous aidons !

Contactez-nous au
0 800 47 00 47



LES AIDES DIRECTES DU FISAC

Vous êtes commerçant ou artisan et vous êtes situés en centre-ville ou au sein du Quartier Prioritaire de Baylac-La Gravette, vous pouvez bénéficier d'aides directes pour la modernisation des locaux d'activités et des équipements professionnels.

- ▶ Sécuriser et rendre accessibles à tous les publics les entreprises commerciales, artisanales et de services
- ▶ Rénover les vitrines
- ▶ Achat de matériel, même d'occasion (sous conditions)

Montant de l'investissement primable plafonné à 75 000 €.

Montant de l'aide plafonnée à 5 000 €.

Ces aides sont cumulables au dispositif AACTION.

Vous souhaitez déposer une demande de financement, pour toute candidature il faudra prévoir :

- ▶ Le dépôt d'un dossier de demande de financement
- ▶ La réalisation d'un Bilan Conseil effectué par la Chambre de Commerce et d'Industrie

Vous souhaitez plus d'information sur les aides directes du FISAC :



SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT

Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.64.08.36

LE PRÊT D'HONNEUR

Pour vous aider à créer ou reprendre une entreprise, INITIATIVE GARONNE peut vous accorder un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle que vous vous engagez à rembourser sur l'honneur. L'attribution du prêt d'honneur repose sur une relation de confiance entre le créateur d'entreprise et la plateforme France Initiative.

- ▶ Prêt à 0 % sans garantie personnelle
- ▶ Prêt de 4 500 € à 15 300 € pour les créations ou reprises et 40 000 € pour les projets d'entreprises en croissance (entre 3 et 5 ans)
- ▶ Apport personnel en cohésion avec le projet
- ▶ Prêt remboursable sur une période de 3 à 5 ans
- ▶ Possibilité de mise en place d'un différé de remboursement

Pour les entreprises de 0 à 5 ans (création ou premier développement).

Pour des besoins d'investissements mobiliers, immobiliers et immatériels de l'entreprise, de constitution ou de renforcement des fonds propres de l'entreprise, d'achat de fonds de commerce.



INITIATIVE GARONNE - 05 53 76 08 07

www.initiative-garonne.fr

3. Je m'organise au quotidien

ORGANISER MES LIVRAISONS

Un dispositif d'aires de stationnement « en temps partagé » a été mis en place sur le centre-ville afin de faciliter les livraisons des professionnels et ainsi améliorer les conditions de travail.

L'arrêt est réservé à la livraison de 19h à 11h. L'aire de stationnement devient ensuite un arrêt minutes dont le stationnement n'excède pas 15 minutes.

- Quel type de véhicule est autorisé à vous livrer ?

- ▶ Sur les Boulevards, seule l'avenue Paul Gabarra n'est pas autorisée à plus de 7,5 tonnes
- ▶ La circulation et le stationnement des poids lourds de plus de 7,5 tonnes ne sont pas autorisés en centre-ville
- ▶ Rue Toupinerie, le tonnage est limité à 3,5 tonnes
- ▶ Rue Charles de Gaulle et Place Clemenceau, le tonnage est limité à 3,5 tonnes

Pour connaître la restriction catégorielle de votre rue, vous pouvez contacter le service Commerce et Artisanat de la Ville de Marmande.

SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT
Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.64.08.36

STATIONNEMENT

Favoriser la rotation des véhicules pour un meilleur accès aux commerces mais aussi de dissuader le stationnement de longue durée aux abords des rues commerçantes et lieux d'activités.

La zone bleue est en place sur le centre-ville de Marmande depuis 2017.

Des parkings gratuits de stationnement de longue durée sont également accessibles :

- ▶ Esplanade de Maré : 50 places
- ▶ Parking de la Laïcité : 157 places
- ▶ Place Birac : 165 places
- ▶ Parking de la Filhole : 670 places
- ▶ Allées Cambon : 50 places
- ▶ Parking Rhin et Danube : 143 places

Le parking souterrain de la Place Clemenceau propose 172 places. Possibilité d'abonnements.

Pour plus d'information : 05.53.93.46.65

” Le stationnement est gratuit et règlementé par disque bleu partout à Marmande !



Marmande Avec la ZONE BLEUE, vous avez 1h30 pour vivre MARMANDE en toute tranquillité **Osez! MARMANDE!**

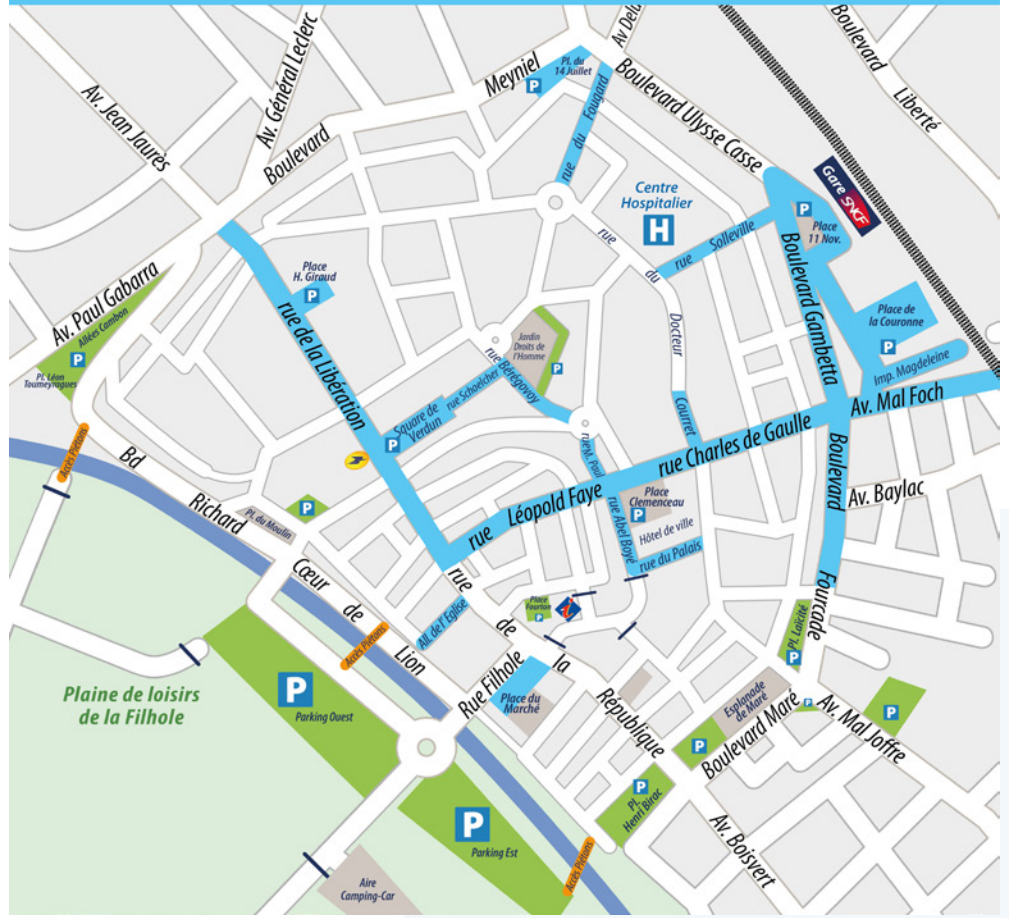
Et aussi...

Le stationnement en ZONE BLEUE est GRATUIT, avec le disque bleu.

pendant 1h30 en continu entre 09 et 18h non stop sauf dimanches et jours fériés. Au delà de 1h30, vous devrez déplacer votre véhicule.

En vert sur le plan, les parkings gratuits, plus de 1350 places.

En blanc sur le plan, les rues dans lesquelles le stationnement est gratuit



COLLECTE DES DÉCHETS

Val de Garonne Agglomération vous accompagne dans la gestion de vos déchets.

CARTONS (Uniquement) :

Une collecte hebdomadaire le mercredi soir à partir de 17h30.

Centre-Ville, Route de Bordeaux et de Miramont.

Les cartons doivent être à plat, démontés et pliés à terre.

ORDURES MENAGÈRES ET TRI :

Les dépôts sont effectués à l'intérieur des bacs de collecte.

Les bacs doivent être rentrés en dehors des jours de collecte.

En cas de question sur le tri, vous pouvez contacter les conseillers du tri :

N°Vert : 05.53.64.40.46
tri@vg-agglo.com



REDEVANCE SPÉCIALE :

Pour un volume de déchets supérieur à 960 litres par semaine.

Mise à disposition de bacs roulants, collecte et transport, traitement des déchets collectés. Vous pouvez télécharger le Guide de la Redevance Spéciale sur le site internet de la ville de Marmande.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Val de Garonne Agglomération :

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION – Maison du Développement
Place du Marché 47 200 Marmande
05.53.64.96.62
rs@vg-agglo.com



OUVERTURES DOMINICALES

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elaborée en lien avec l'association de commerçants **LES VITRINES DE MARMANDE**, cette dérogation est collective et doit bénéficier à la totalité des établissements qui se livrent dans la commune au même type d'activité.

Certains établissements bénéficient de dérogations permanentes (*hôtels, restaurants, fleuristes, musées, etc.*). Les établissements de ventes produits alimentaires bénéficient d'une dérogation le dimanche matin (*jusqu'à 13h*).

Pour plus d'information :

SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT
Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.64.08.36



MANIFESTATIONS, ANIMATIONS

Vous souhaitez organiser une animation sur le domaine public.



PIÈCES À FOURNIR :

- ▶ Dossier d'organisation d'une manifestation
- ▶ En cas de vente de boissons en extérieur : dossier de demande d'ouverture de débit de boissons
- ▶ En cas d'extension de votre terrasse : courrier de demande d'extension de terrasse renseignant votre adresse et le jour de la manifestation

Dossiers à télécharger sur le site internet de la Ville de Marmande ou à récupérer auprès du service Animation



MAIRIE DE MARMANDE
Service Animation
Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.93.47.12

” *Le service Animations vous accompagne dans l'organisation de vos événements.*



LES VENTES AU DÉBALLAGE

Ne peuvent excéder 2 mois par année civile dans un même local ou sur un même arrondissement. La demande préalable doit se faire 15 jours au moins avant la date de début de la vente.

PIÈCES À FOURNIR : Déclaration vente cerfa 13939*01



POLICE MUNICIPALE

Chemin de Ronde de Puygueraud - 05.53.20.89.81

LES MARCHÉS DE PLEIN VENT À MARMANDE

Au sein du quartier emblématique du Marché, à côté des Halles, se tiennent 3 marchés de plein vent par semaine les mardi, jeudi et vendredi matin.

Quartier de la Gravette, le vendredi matin de 7h à 12h.

Vous souhaitez vendre sur les marchés de plein vent

Vous pouvez contacter le Service d'Occupation du Domaine Public de la Ville de Marmande



Mairie de Marmande - 05.53.93.47.25

LES HALLES DE MARMANDE

Les Halles de Marmande sont ouvertes du Mardi au Samedi, de 7h à 13h.



**LES HALLES
DE MARMANDE**

•
QUARTIER DU MARCHÉ



” Les marchés de Marmande sont des lieux de convivialité où l'on trouve tous les produits locaux !

VENDRE EN LIGNE

Avec le marketplace «Ma Ville, Mon Shopping» vous avez la possibilité de proposer de nouveaux services à vos clients :

- ▶ Le Click & Collect : retrait de leurs articles 2 heures après l'achat sur internet
- ▶ La réservation sur internet et le paiement en magasin
- ▶ La livraison à domicile dans la journée sur le territoire de Val de Garonne

En partenariat avec La Poste, la Ville de Marmande vous propose, gratuitement, de créer votre vitrine sur le marketplace «Ma Ville, Mon Shopping» et ainsi vendre en ligne. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Service Commerce et Artisanat de la Ville de Marmande.

SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT

Manager de la Ville de Marmande Place Clemenceau 47 200 Marmande - 05.53.64.08.36



” Avec «Ma Ville, Mon Shopping», je vends aussi en ligne, et ma gamme est mise en avant !

CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CIP)

Le CIP est composé de professionnels bénévoles proches du monde de l'entreprise et soucieux du maintien de l'activité économique et de la préservation de l'emploi.

Vous souhaitez :

- ▶ Anticiper des difficultés
- ▶ Demander des délais de paiement aux organismes sociaux et fiscaux
- ▶ Évaluer la situation
- ▶ Être écouté

Un premier accueil est proposé en entretien individuel, confidentiel et gratuit les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} jeudis matins du mois.

Pour plus d'information et prise de RDV :

RÉSIDENCE GUIZIÈRES



35 rue Léopold Faye 47 200 MARMANDE - N° vert : 0 800 000 247



Les commerçants
de votre ville sont
en ligne



Quelle démarche ? Comment ? Auprès de qui ? Toutes les réponses à vos questions !

NATURE DE LA DEMANDE	FORMULAIRE À DÉPOSER 	SERVICES À CONTACTER 
<i>Immatriculer mon entreprise Formations M' informer et être accompagné</i>	Pour plus d'information	Chambre de Commerce et d'Industrie 05.53.64.10.10 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 05.53.77.47.77
<i>Intégrer une pépinière d'entreprises</i>	Pour plus d'information	EUREKA Marmande 05.53.64.89.90
<i>Trouver un local Préparer mes démarches administratives</i>	Pour plus d'information	Service Commerce et Artisanat Manager de la Ville de Marmande 05.53.64.08.36
<i>J'achète un immeuble en centre-ville Je réhabilite les logements aux étages</i>	OPAH-RU « Habiter ma Ville »	Val de Garonne Agglomération Service Habitat et Aménagement de l'Espace 28 rue Léopold Faye 05.53.64.83.71
<i>J'achète un immeuble en centre-ville Je rénove ma façade</i>	Opération Façades	Service Urbanisme Place Clemenceau 05.53.93.47.30
<i>Travaux et aménagement de mon local Modification de la devanture Accessibilité de local</i>	Cerfa n° 13824	Service Urbanisme Place Clemenceau 05.53.93.47.30
<i>Travaux, déménagement : Occupation du Domaine Public</i>	Demande préalable	Police Municipale 75 Chemin de Ronde Puygueraud 05.53.20.89.81
<i>J'ouvre un bar, restaurant : déclaration de débit de boissons</i>	Cerfa n° 11542	Police Municipale 75 Chemin de Ronde Puygueraud 05.53.20.89.81
<i>Accessibilité de mon commerce</i>	Cerfa n° 13824	Service Urbanisme Place Clemenceau 05.53.93.47.30
<i>Pose enseigne, store</i>	Cerfa n°13404	Service Urbanisme Place Clemenceau 05.53.93.47.30
<i>Règlement Local de Publicité</i>	Pour plus d'information	Service Urbanisme Place Clemenceau 05.53.93.47.30
<i>Les Boutiques Tremplin Rue Faye</i>	Pour plus d'information	Service Commerce et Artisanat Manager de la Ville de Marmande 05.53.64.08.36
<i>Subvention modernisation local ACTIONS</i>	Pour plus d'information	Val de Garonne Agglomération Service Economie 35 rue Léopold Faye 0.800.47.00.47

NATURE DE LA DEMANDE	FORMULAIRE À DÉPOSER 	SERVICES À CONTACTER 
<i>Subvention modernisation local FISAC</i>	Pour plus d'information	Service Commerce et Artisanat Manager de la Ville de Marmande 05.53.64.08.36
<i>Prêt d'honneur</i>	Pour plus d'information	Initiative Garonne www.initiative-garonne.fr 05.53.76.08.07
<i>Installation d'une terrasse, d'un stop-trottoir, d'étals ou de présentoirs</i>	Dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine public	Service Occupation du Domaine Public 05.53.93.47.25
<i>Organiser et prévoir mes livraisons</i>	Pour plus d'information	Service Commerce et Artisanat Manager de la Ville de Marmande 05.53.64.08.36
<i>Abonnement souterrain</i>	Pour plus d'information	Service Parking 05.53.93.46.65
<i>Collecte des déchets Redevance Spéciale</i>	Pour plus d'information	Service Environnement Val de Garonne Agglomération 0.800.005.220
<i>Organiser une animation</i>	Dossier d'organisation d'une manifestation	Service Animation Place Clemenceau 05.53.93.47.12
<i>Vente au déballage</i>	Cerfa n° 13939	Police Municipale 75 Chemin de Ronde Puygueraud 05.53.20.89.81
<i>Intégrer les marchés de plein vent</i>	Pour plus d'information	Service Occupation du Domaine Public 05.53.93.47.25
<i>Vendre en ligne sur «Ma Ville, mon shopping»</i>	Pour plus d'information	Service Commerce et Artisanat Manager de la Ville de Marmande 05.53.64.08.36
<i>Adhérer à l'association de commerçants</i>	Pour plus d'information	Vitrines de Marmande acam.marmande@gmail.com
<i>Difficultés financières Questions juridiques</i>	Pour plus d'information	CIP 35 rue Léopold Faye N° vert : 0.800.000.247

SERVICE COMMERCE

MANAGER DE LA VILLE DE MARMANDE
PLACE CLEMENCEAU 47200 MARMANDE

cjoya@mairie-marmande.fr
05.53.64.08.36

